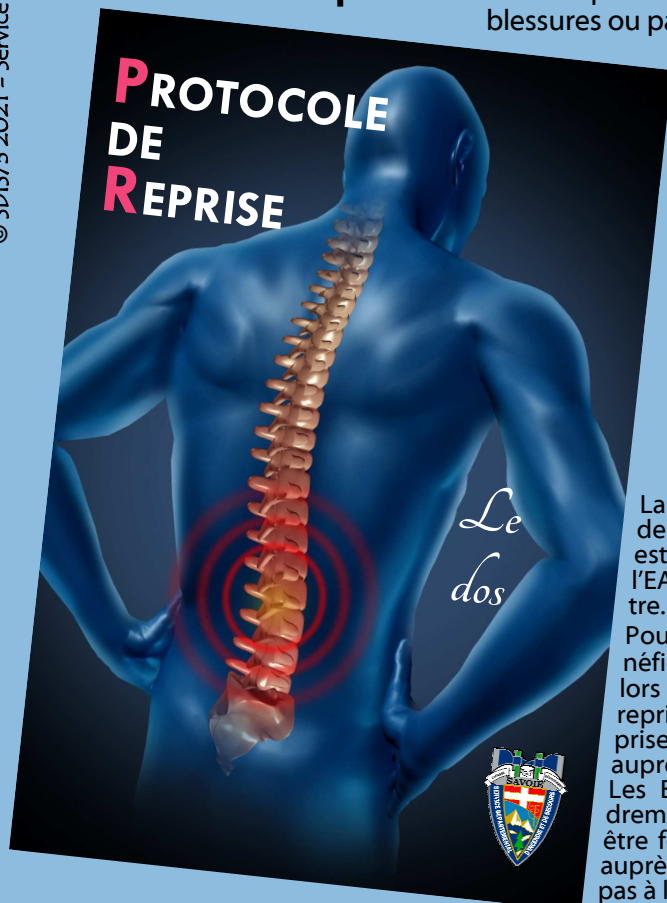


RETOUR DE BLESSURE : LES ACTEURS DU SDIS S'ENGAGENT



Le **SSSM**, les **EAP** et le **service SST** ont rédigé **4** protocoles pour **lutter contre les récurrences** de blessures et pour **favoriser des retours à l'activité** plus rapides et plus sûrs.

Ces protocoles **genou, cheville, dos (rachis) et cou/nuque** ont été étudiés par le **kinésithérapeute** du SSSM. Ils permettent de renforcer les articulations affaiblies par de longues blessures ou par des traumatismes à répétition.



La mise en œuvre de ces protocoles est encadrée par l'EAP de votre centre.

Pour pouvoir en bénéficier, **parlez-en** lors de votre visite de reprise ou lors de la prise de rendez-vous auprès du SSSM. Les EAP et votre encadrement peuvent aussi être force de proposition auprès du SSSM, n'hésitez pas à les solliciter.